

Résolution présentée par la délégation de l'

Ukraine

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne la sanction des pays reconnaissant des territoires annexés illégalement

L'Assemblée Générale,

Médusée par le nombre de guerres d'agression et d'annexions illégales de territoires de pays souverains autour du monde qui affligent nombre d'habitants,

Interloquée par la reconnaissance de la Crimée comme un territoire russe par la Biélorussie, l'Afghanistan, la Syrie, le Venezuela, la Bolivie ou encore la Corée du Nord,

Scandalisée par le soutien apporté à la décision de la Fédération de Russie, qui viole depuis des années l'article 2 (4) de la Charte des Nations Unies, d'agresser et d'annexer les territoires de Louhansk et Donetsk par le Venezuela, la République Centrafricaine, le Kirghizistan, le Nicaragua et la Biélorussie,

Mentionnant d'autres territoires annexés tels le Sahara occidental ou le Haut-Karabakh,

Tourmentée par l'influence de la Russie au niveau international et particulièrement par la voie menant à la banalisation de l'annexion illégale qu'elle promeut et qui pourrait influencer certains de ses alliés comme la Chine ou la Corée du nord à emprunter le même chemin de l'illégalité,

Décide de confisquer les biens et avoirs des États agresseurs et de leurs complices qui soutiennent et reconnaissent des annexions illégales comme faisant partie du pays envahisseur;

- d'utiliser les fonds monétaires confisqués afin de financer les opérations de reconstruction économique, sociale et culturelle mises en place par le pays lésé;
- de sanctionner au niveau des marchés économiques et financiers mondiaux les pays qui soutiennent et/ou qui reconnaissent une annexion jugée comme illégale.

Le texte français fait foi